

## Compte rendu de la réunion du 02 octobre 2013 – Ministère de l'Education – Paris XIII

### Aurélie SERRE – Académie de Nancy-Metz

En présence de (par ordre alphabétique) :

- F Carluier, IG de SES, président du jury de l'Agrégation externe,
- P Deubel, IPR-IA de SES, président du jury du Capes interne,
- G Ferréol, président du jury des Capes externe et exceptionnel,
- M Montoussé, doyen de l'inspection générale des SES, président du jury de l'Agrégation interne et du Capes réservé,
- M Pelletier, IG de SES,
- D Rémy-Granger, IG de SES.

---

L'essentiel de la réunion a porté sur le nouveau capes de SES : principes, nature des épreuves, clarifications.

---

La réforme du Capes traduit la volonté de donner plus de place aux aspects professionnels. Ceux-ci sont désormais évalués dans trois épreuves sur quatre, et la modification des coefficients va dans ce sens.

#### **1ere épreuve d'admissibilité : la composition**

Il n'y a pas de changement notable si ce n'est la réduction des sujets possibles ; ceux-ci devront être obligatoirement en lien avec les programmes.

#### **2° épreuve d'admissibilité : l'exploitation d'un dossier documentaire**

Il s'agit d'une épreuve nouvelle, proche de l'épreuve de dossier de l'agrégation interne. On attend du candidat qu'il développe le contenu de la séance et justifie les choix faits concernant son organisation (que va-t-il faire ? pourquoi ? comment ?), sur la base du dossier documentaire. Il aura notamment à rédiger une introduction pédagogique, présenter des activités à réaliser par les élèves ne se limitant pas à des questions sur les documents proposés, et proposer une évaluation des acquis attendus.

Le dossier comprend des documents de type scientifique, pas forcément très complexes (souvent tirés de manuels universitaires). Le candidat n'est pas tenu d'utiliser obligatoirement tous les

documents, mais les choix faits devront être justifiés. Il peut aussi faire référence à d'autres documents que ceux présents, là encore, en expliquant pourquoi il les mentionne.

L'intitulé du sujet ne précise pas la durée de la séquence à préparer. C'est au candidat de choisir, et de justifier sa démarche.

Si la composition est à dominante économique, l'autre épreuve sera à dominante sociologique (ou regards croisés), et inversement.

Le sujet pourra porter sur tous les programmes de SES ; le niveau de classe pour lequel construire la séquence sera indiqué dans le dossier. En revanche, les extraits de programme ne seront pas fournis. Le candidat est censé les connaître ; il n'a pas à les réciter, mais à traiter les dossiers en correspondance avec les programmes. Pour un possible sujet portant sur le niveau seconde, le président de jury rappelle que le candidat doit faire preuve de discernement, ne pas aller au-delà de ce qui est exigible pour ce niveau, mais conserver la rigueur scientifique requise.

### **1ere épreuve d'admission : l'épreuve de mise en situation professionnelle**

Cette épreuve conserve l'esprit de la leçon avec toutefois deux différences importantes : les candidats n'auront plus accès à la bibliothèque. De ce fait, les sujets seront moins larges, plus proches des programmes. Des sujets plus transversaux comme « Le corps, objet de sociologie » ne seront plus proposés.

Durant l'entretien, des questions de transposition didactique, pédagogiques pourront être posées. De même, le jury pourra poser des questions de sociologie si le sujet est à dominante économique et inversement.

### **2° épreuve d'admission : l'entretien à partir d'un dossier**

Elle comporte une question de SES et un exercice de mathématiques. Il n'y a plus de question d'éducation.

Cette épreuve prend appui sur un dossier, 3 ou 4 documents, provenant de supports les plus proches possibles des supports utilisés avec les élèves (les extraits de manuels seront fournis avec les questions posées).

Il n'y a pas de pondération officielle entre l'exercice de mathématiques et l'exposé sur le dossier. Le président de jury rappelle que les jurys s'accordent toutefois pour limiter la notation de l'exercice de mathématiques à 5-6 points, et qu'un échec en mathématiques ne peut être éliminatoire, la notation étant globale.

Dans cette épreuve ne figure plus de question portant sur « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable », néanmoins on rappelle que le candidat doit organiser son exposé en ayant tenu compte « des différentes dimensions de son métier et des valeurs qui le portent » (BO 19 avril 2013). Des questions sur ce sujet pourront être posées lors de l'entretien.

Le jury prévoit que le rapport du capes externe 2013 sera publié au plus tard le 15 octobre, et annonce qu'il y aura un rapport pour la session exceptionnelle.

#### **A propos du Capes exceptionnel :**

Le président de jury nous informe que les oraux auront lieu à Paris au lycée Rodin pendant les vacances de Pâques, cet établissement étant le seul disposé à accueillir les 200 candidats, 4 jurys par épreuve, sur 9 jours.

#### **A propos du Cafep :**

Mme Bresson attire l'attention des personnes présentes sur le fait que depuis le décret d'août 2013, l'inscription de candidats de nationalité étrangère n'est plus possible. M Montoussé assure qu'il est informé, que les services concernés font le nécessaire.

#### **A propos du Capes interne :**

Le président de jury rappelle que l'épreuve d'admissibilité (coefficient 1), depuis deux ans, est composée d'un dossier RAEP avec double correction, comprenant deux parties : une description des responsabilités assumées et une analyse des réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours. L'épreuve d'admission (coefficient 2) se prépare en deux heures. L'oral comprend une phase d'exposé et une d'entretien au cours duquel le candidat présente ses travaux en mathématiques. L'entretien porte sur l'exposé mais aussi sur d'autres sujets, notamment le dossier RAEP.

#### **A propos du Capes réservé :**

Le président de jury rappelle qu'il a été créé pour 4 ans, avec pour objectif de résorber le travail précaire dans l'Education nationale. Il est composé d'un dossier RAEP (présence des deux parties, 2<sup>e</sup> partie non limitée aux SES). A l'issue de l'examen des dossiers, les candidats admissibles devront préparer pendant trente minutes leur réponse à un sujet de type « Comment avez-vous traité ... » (en référence aux sujets abordés par le candidat dans son dossier RAEP).

#### **A propos de l'Agrégation externe**

Le président de jury rappelle que le rapport 2013 est en ligne.

Les épreuves d'admissibilité du concours 2014 auront lieu du 25 au 27 mars. Les résultats devraient être disponibles en ligne le 18 ou 19 mai. Compte tenu des contraintes fortes, il sera possible d'être

convoqué à des épreuves le week-end. Les résultats définitifs devraient être publiés entre le 17 et le 19 juin.

A la question d'un possible report du M2 pour passer l'agrégation si le candidat est admis au capes en M1, le président de jury répond que cela doit être possible mais que le sujet n'a pas encore été statué.

**A propos de l'Agrégation interne :**

Le président de jury annonce que les écrits auront lieu les 28 et 29 janvier 2014. Les résultats d'admissibilité devraient être publiés début avril, et les épreuves d'admission se dérouler la première quinzaine mai, à Caen.

A la remarque portant sur le constat d'une alternance entre les sujets d'écrit portant sur l'économie et ceux de sociologie, le président de jury répond qu'elle ni confirmée, ni souhaitée.

A la question portant sur l'étendue des programmes auquel se rattache l'épreuve sur dossier, le président de jury confirme qu'a priori tous les programmes sont concernés.

La réunion prend fin à 16h30.